

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 20 mai à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, maire.

Membres présents : Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Nathalie DRIAUX - Marie-Paule GERVAIS - Richard ORHANT - Christel ROGER – Jean-Luc FAVREL (arrivé à 19 h30) – Bertrand CAGNEAUX (arrivée à 19h40)

Membres absents: - Karine TRASSARD-DERDA- Didier LELIEVRE.

Le conseil municipal est composé de 13 membres en exercice, 11 membres sont présents, 9 membres ont pris part aux délibérations

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Richard ORHANT

Minute de silence : Monsieur le maire rappelle le décès de Virginie JOBARD, conseillère municipale qui nous a quittés le 17 avril dernier. Une minute de silence est respectée en sa mémoire. Au nom du conseil municipal, Emmanuel Maurice renouvelle toutes ses condoléances à sa famille.

Objet : Délibération approuvant la modification simplifiée du PLU N° 1- Délibération N° 2019*13

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territorial de Caen-Métropole approuvé le 20 octobre 2011 ;

Vu l'arrêté du maire en date du .21 janvier 2019 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du.21 janvier 2019 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 15 mars 2019 au 15 avril 2019,

Vu l'avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale du Calvados, de la CCI CAEN NORMANDIE, de la Chambre d'Agriculture du Calvados, par le Conseil Départemental du Calvados

Entendu le bilan de la mise à disposition ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes (matérialisation d'une nouvelle haie à protéger) pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;

2. Décide d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;

3. Autorise monsieur le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Grainville-sur-Odon aux jours et heures habituels d'ouverture.

5. Indique que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité ;

6. Indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification simplifiée du PLU par 8 voix pour, 0 voix contre, (Christel ROGER n'a pas pris part au vote)

Objet : Création d'un poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} juin 2019
Délibération N° 2019*14

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019**
- d'adopter les modifications du tableau ainsi proposées

Filière : Sociale

ATSEM à temps non complet

Filière technique :

Adjoint technique territorial : 4 agents TC

Adjoint technique à temps non complet : 1 (30/35^{ème})

Filière administrative :

Attaché territorial : 1 agent TC

Rédacteur 1 agent TC

Adjoint administratif 1^{ère} classe : 1 agent à TNC (16/35^{ème})

Total des agents 9(3 agents TNC + 6 agents TC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ce nouveau tableau proposé par monsieur le maire

Objet : Ajustement des emprunts 2019 Délibération N° 2019*15

Monsieur le maire explique qu'il convient de faire un ajustement de crédits pour les emprunts 2019
Il propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Section fonctionnement

- Diminution de crédits sur le compte : 61524 d'un montant de 531 €
- Augmentation de crédits sur le compte 021 d'un même montant de 531 €

Section investissement

- Augmentation de crédits sur le compte 1641(DI) d'un montant de 531 €
- Augmentation de crédits sur le compte 023 (RI) d'un montant de 531 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à inscrire les sommes ci-dessus par décision modificative.

Rapport des commissions

Commission voirie

Concernant les différents travaux, rue de la XV^{ème} division écossaise, des dysfonctionnements et des retards provoquent le mécontentement de Patrick Denoyelle, maire adjoint, en charge des travaux de voirie :

- Travaux d'effacement de réseaux : planning non respecté et retard pris pour l'achèvement des travaux,
- Travaux de la fibre optique : Impossibilité de passer la fibre dans les fourreaux. Après ouverture de la tranchée, les agents ont constaté que les fourreaux étaient cassés à plusieurs endroits.
- Travaux d'assainissement : Les travaux, réalisés en domaine privé, posent toujours d'énormes problèmes. On constate un manque de communication entre l'entreprise et les riverains. Ce fut le cas à l'EPHAD « Reine Mathilde » où des trous ont été creusés dans l'espace réservé aux résidents sans que la directrice n'en soit informée. Enfin des réserves sont formulées en raison de problèmes chez les particuliers.

Vie associative

Le 25 mai prochain à la salle polyvalente, le troupe de l'Escarpin proposera sa nouvelle pièce de théâtre « Arrêtez ça »

Week-end de l'ascension le comité de jumelage (communes de Grainville sur Odon, Cheux, St Manvieu Norrey) se rendra à UNTERPLEICHFELD

Conseil citoyen des jeunes

Lors de la cérémonie de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, les jeunes ont activement participé en portant les drapeaux et en déposant une gerbe au monument aux morts. Les anciens combattants ont particulièrement apprécié la mobilisation des jeunes.

Agenda

- 25 mai : pièce de théâtre
- 26 mai : Elections européennes
- 10 juin : tournoi de foot proposé par Kilian Cachard

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h45